

# L'Union européenne aide les salariés de l'habillement du Bangladesh !



Jean-François Limantour  
President of Evalliance

179 articles

Publié le 11 décembre 2020



Par un communiqué du 10 décembre 2020, la Commission européenne annonce que l'UE, en association avec l'Allemagne, va donner 113 millions d'euros au Bangladesh pour « préserver les moyens de subsistance des travailleurs vulnérables dans les industries de l'habillement et du cuir orientées vers l'exportation ». « Car en raison de la pandémie du coronavirus, ces travailleurs courent un risque accru d'être poussés dans la pauvreté » souligne la Commission.

Grâce à cette subvention, chacun des 1.300.000 salariés éligibles recevra 3.000 taka (29 euros environ) par mois pendant une période de 3 mois.

On aurait tort de penser que c'est très peu. En réalité, le salaire minimum actuellement en vigueur dans le secteur de l'habillement pour un salarié débutant est de 8.000 taka\*, soit 76 euros. La subvention européenne de 3000 taka va augmenter son salaire de plus d'un tiers et ceci, pendant 3 mois.

Personne de bonne foi ne pourra reprocher à l'Union européenne d'accorder une attention particulière à ces salariés bangladais aux conditions de travail souvent terribles, qui vivent dans la pauvreté et qui sont très vulnérables face à la pandémie qui sévit au Bangladesh, le second pays le plus touché en Asie du Sud.

Mais pourquoi le Bangladesh et pas ceux d'autres pays producteurs comme le Sri Lanka, le Pakistan, le Myanmar, etc. Et pourquoi pas des mesures spécifiques de soutien aux salariés de nos plus proches partenaires, le Maroc et la Tunisie, eux aussi très sévèrement touchés par la Covid-19 ?

Au-delà de cette question d'équité, la décision de l'Union européenne en faveur du Bangladesh, déjà bénéficiaire du régime super-préférentiel « Tout Sauf les Armes » et troisième exportateur mondial d'habillement après la Chine et l'UE à 27, n'est-elle pas un très mauvais signal politique à tous ceux qui rêvent de rapatrier dans l'espace euromed la production délocalisée en Asie à partir des années 80 au nom de la mondialisation ?

Décidément, politique industrielle et géostratégie ne font pas bon ménage en Europe !

Jean-François Limantour  
Président d'Evalliance

NB : la grille des salaires mensuels minima en vigueur dans l'industrie de l'habillement du Bangladesh comprend 7 niveaux allant de l'apprenti à 5.975 taka jusqu'au cadre à 17.510 taka.

Le salaire minimum de 8.000 taka pour l'ouvrière du premier échelon (ouvrière non qualifiée) comprend une rémunération de base de 4.100 taka, une allocation de logement de 2.050 taka, une allocation médicale de 600 taka, une prime de transport de 350 taka et une autre de 900 taka pour la nourriture.